



PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GUIDE DE CIRCULATION ET DE SÉCURITÉ

DU 37^{ÈME} TOUR DE MARTINIQUE
DES YOLES RONDES

DU 30 JUILLET AU 06 AOUT 2023

LE TOUR DES YOLES, UNE COMPÉTITION PHARE DE NOTRE PATRIMOINE QUI S'INSCRIT DANS L'HISTOIRE RICHE ET DIVERSE DE NOTRE ÎLE.

La yole, une embarcation unique en son genre, est à l'origine un bateau de pêche traditionnel de la Martinique. Les yoles rondes utilisées aujourd'hui pour le Tour des Yoles sont un hommage vivant à ce patrimoine, avec des spécificités de construction et de navigation qui les rendent uniques au monde.

C'est une manifestation de notre culture, inscrite au registre des "bonnes pratiques de sauvegarde du patrimoine immatériel" de l'UNESCO.

Le Tour des Yoles a été créé en **1984**, résultat d'une initiative visant à célébrer cette tradition maritime martiniquaise et à promouvoir l'esprit sportif.

Depuis lors, il est devenu l'un des événements annuels les plus importants de la Martinique, rassemblant des milliers de personnes, tant locales qu'internationales, autour de cette fête du nautisme.





37^{ÈME} TOUR DE MARTINIQUE DES YOLES RONDES

PARCOURS OFFICIEL



SAM. 05 AOÛT
ETAPE 6
TRINITE
→ SAINT-PIERRE

DIM. 06 AOÛT
ETAPE 7
SAINT-PIERRE
→ FORT-DE-FRANCE

LUN. 31 JUILLET
ETAPE 1
FORT-DE-FRANCE
→ LE DIAMANT

MARDI 01 AOÛT
ETAPE 2
LE DIAMANT → RIVIÈRE-PILOTE

VEN. 04 AOÛT
ETAPE 5
LE FRANÇOIS → TRINITE

JEU. 03 AOÛT
ETAPE 4
LE VAUCLIN → LE FRANÇOIS

MERC. 02 AOÛT
ETAPE 3
RIVIÈRE-PILOTE → LE VAUCLIN

DIM. 30 JUILLET
PROLOGUE
FORT-DE-FRANCE
→ FORT-DE-FRANCE



LE PARCOURS OFFICIEL

PROLOGUE dim 30 Juillet : Fort-de-France → Fort-de-France

Etape 1 lun 31 juillet : Fort-de-France → Le Diamant

Etape 2 mar 01 août : Le Diamant → Rivière-Pilote

Etape 3 merc 02 août : Rivière-Pilote → Le Vauclin

Etape 4 jeudi 03 août : Le Vauclin → Le François

Etape 5 vend 04 août : Le François → Trinité

Etape 6 sam 05 août : Trinité → Saint-Pierre

Etape 7 dim 06 août : Saint-Pierre → Fort-de-France



FYRM

FÉDÉRATION DES YOLES
RONDES DE MARTINIQUE

DU 30 JUILLET AU 06 AOÛT 2023

TOURDESYOLESOFFICIEL.COM

L'ORGANISATION

L'organisation du Tour des Yoles est un véritable exploit, nécessitant des mois de préparation et le dévouement d'une équipe de bénévoles passionnés.

La Fédération des Yoles Rondes de Martinique supervise la course, en assurant la coordination et la sécurité, et en veillant au respect des règles de course.

ORGANISATION DU TOUR

Président de l'organisation Conseil d'administration

· 1 Directeur du Tour + 1 adjoint

· 1 secrétaire

· 1 coordinateur

1 équipe technique

6 équipes d'arbitres / commissaires 7 équipes sécurité du Tour

1 équipe chronométreurs

1 équipe photos et webmaster

1 équipe relations presse

1 équipe au sol pour la gestion du village du Tour et du Podium

SÉCURITÉ DU TOUR

En mer

Moyens de l'État :

Gendarmerie : 40 gendarmes pour la BN (1semi-rigide "Le Bekin" + 2 VNM) sur 8 jours

Gendarmerie Maritime : Patrouilleur Côtier de Gendarmerie (PCG) Violette sur 8 jours

Gardes- côtes

Unité Littorale des Affaires Maritimes : 1 vedette par jour

CROSSAG

Moyens de l'organisation :

32 canots suiveurs-yoles

23 bateaux de l'organisation 16 Scooters de mer

Sur Terre

Poste de commandement Opérationnel (PCO)

STIS

Police Nationale : 66 fonctionnaires

Gendarmerie : 820 gendarmes (GD + GM + ESR + EDSR + BGTA) sur 8 jours

Police municipale

Sociétés de sécurité privée

En aérien

DSAC : sécurisation de l'espace aérien (drône et hélicoptère)

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

**Vous suivez le tour
depuis la mer**

Les zones de mouillage et accès à la mer

Une réglementation particulière est mise en place pour assurer la sécurité de tous. La circulation et le stationnement des navires et autres EMBARCATIONS, sont interdits pendant la manifestation dans certaines Zones, un balisage provisoire des secteurs est assuré par la Fédération. Dans chaque commune étape, mais également par d'autres communes concernées par le tour, un arrêté reprendra le périmètre délimité, généralement situé dans la bande littorale maritime des 300 mètres.

La navigation sur le plan d'eau

Rappel des conditions de navigation : permis de conduire, gilets de sauvetage, moyen de repérage lumineux, dispositif de remorquage, dispositif coupant l'allumage en cas d'éjection du pilote (moteurs +4,5kw). Zone cotière des 300 mètres : vitesse maximum de 5 noeuds (9 km/h).

Respectez le nombre de passagers autorisés sur votre embarcation.
Vous devez laisser libre passage aux yoles participantes et aux navires qui assurent votre sécurité sur le plan d'eau.

Les points de contact en mer

Les opérations de sécurité et de contrôle sur le plan d'eau sont assurées par l'organisateur. Elles mobilisent des yoles de pêche enregistrées. Les capitaines de navires sont invités à respecter leurs consignes de sécurité.

Des vedettes de la direction de la mer, de la gendarmerie, du SDIS, de la douane et de la SNSM, ainsi que l'hélicoptère de la gendarmerie (GRIFFON 972) seront mobilisés en appui à l'organisateur. Les affaires maritimes coordonnent les actions de l'État en mer si nécessaire.

OPÉRATION D'ASSISTANCE ET DE SAUVETAGE

LE CROSS COORDONNE LES OPÉRATIONS D'ASSISTANCE ET DE SAUVETAGE EN MER.

VOUS POUVEZ LE CONTACTER **PAR VHF, SUR LE CANAL 16 ET PAR TÉLÉPHONE AU 0596 70 92 92 OU AU 196.**

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Vous suivez le tour
depuis la terre

Avant, pendant et après l'arrivée des cyclistes, le respect de quelques règles simples par les spectateurs et membres des équipes permet d'assurer la sécurité de tous et de préserver un climat de fête serein et familial.

Avant de se rendre à l'étape d'arrivée

Automobilistes, vous êtes invités à prendre connaissance des horaires de déviations et des conditions d'accès aux bourgs. **Le covoiturage est une pratique encouragée** pour limiter le flux de voitures aux abords des bourgs. **Pensez-y !**

Au moment de repartir

Lors de la fin de l'étape, vous devez respecter les consignes de circulation et de déviations. Ne cherchez pas à emprunter une voie avant sa réouverture, qui intervient le plus rapidement possible.

Si vous avez consommé des boissons alcoolisées pendant la journée, passez le volant à une personne restée sobre.

Celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas !

POUR LE SAMU APPELEZ LE 15
POUR LES POMPIERS APPELEZ LE 18
POUR LA POLICE APPELEZ LE 17

LES ÉQUIPES SUR PLACE INTERVIENDRONT LE
PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.

Rappelons aussi que la conduite d'un véhicule sous l'effet de produits stupéfiants est répréhensible. La plupart des accidents de la route surviennent au retour, ne gâchez pas la fête par une conduite imprudente

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Vous suivez le tour
depuis la terre

L'accueil et l'encadrement du public sont assurés par les commissaires du tour, les agents de prévention et les agents de sécurité. Des points de filtrage seront positionnés aux entrées des bourgs. Les services de sécurité patrouilleront sur la voie publique pour veiller à la tranquillité et à l'ordre public. Ils relèveront les infractions s'agissant des ivresses publiques manifestes, de la consommation de stupéfiants...

Le port d'armes est illégal,

Tout objet assimilé sera confisqué dans le périmètre de sécurité

En cas de forte chaleur, et surtout avec des enfants, pensez à vous munir de boissons rafraîchissantes non alcoolisées, de chapeaux et de crème solaire protectrice.

L'introduction et la détention de bouteilles en verre est **interdite** pendant les festivités.

Poste de commandement opérationnel

En 2022, les secours sont intervenus à 100 reprises dont 11 évacuations vers un centre hospitalier. Un poste de commandement opérationnel est activé chaque jour. Cette cellule regroupant les principaux acteurs de la sécurité civile et placée sous l'autorité du préfet, assure la coordination et la gestion de la manifestation en lien étroit avec les mairies concernées. En outre, chaque matin avant le départ de la course, des groupes de visites de sécurité composés d'élus et responsables techniques, des forces de l'ordre, des pompiers, de la préfecture et autres services de l'Etat compétents vérifient que les règles de sécurité sont appliquées.

Drones

Du dimanche 30 juillet 2023 au dimanche 06 août 2023, seuls les drones détenant une autorisation spécifique de l'organisateur du tour, seront autorisés.

Le survol des différentes étapes du Tour des Yoles par des drones de loisirs est interdit et les drones seront confisqués à l'entrée du périmètre.

**POUR LE SAMU APPELEZ LE 15
POUR LES POMPIERS APPELEZ LE 18
POUR LA POLICE APPELEZ LE 17**

**LES ÉQUIPES SUR PLACE INTERVIENDRONT LE
PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.**

Composition du PCO :

- **Préfecture**
- **Police nationale ou Gendarmerie nationale**
- **STIS**
- **Direction de la Mer**
- **Police Municipale**
- **Organisation du TYRM**

Missions du PCO

- **Coordination des moyens de sécurité**
- **S'assurer du bon déroulement de la manifestation**
- **Mise en place et lever du dispositif de sécurité**

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Vous êtes commerçant
ambulant ou
organisateur de
manifestation

Les commerçants non sédentaires doivent se déclarer auprès de la Direction de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. Ces commerçants doivent également **se conformer aux normes en matière d'hygiène alimentaire (service de l'alimentation DAAF : 05 96 64 89 64), et déclarer leurs salariés (DEETS : 05 96 71 15 00).**

La commission de sécurité (réunissant chaque jour la Préfecture, la sous-préfecture, le SDIS, les Forces de Sécurité Intérieures, DEAL) réalisera chaque jour une visite de sécurité.

Des contrôles auront lieu sur chaque étape. Pour toute installation temporaire (podiums, chapiteaux, tribunes), les organisateurs et les commerçants veilleront au respect de la réglementation relative à l'accueil du public et à l'accessibilité.

After Yoles et Soirées

Le Préfet de la Martinique rappelle aux organisateurs de soirées qu'ils doivent **déclarer au préalable à la mairie leur soirée**, faire contrôler leurs installations provisoires ainsi que le dispositif sonore, établir la liaison avec les secours, afficher les consignes de sécurité et s'assurer de la mise en place d'un dispositif de sécurité et de secours cohérent avec l'ampleur de leur manifestation (éventuellement présence de secouristes, agents de sécurité, dispositions face aux risques d'incendie, liés à l'ivresse publique et de panique...)

POUR LE SAMU APPELEZ LE 15
POUR LES POMPIERS APPELEZ LE 18
POUR LA POLICE APPELEZ LE 17

LES ÉQUIPES SUR PLACE INTERVIENDRONT LE
PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.